

SOMMAIRE

Le CNV à la loupe p. 2/3

La commission 6,
interview de
Christian Coqblin

Le Zoom du CNV p. 4/5

Complément mécénat :
le rescrit fiscal

La ressource au CNV,
l'exemple RéseauDocs

Le CNV face à l'actu p. 5/6

Synthèse de la table
ronde « Résidences
musiques actuelles ? »

Au coeur du métier p. 7

Portrait Patrick BACOT

L'agenda du CNV p. 8

Campagne de mise
à jour des données
administratives

Calendrier
des commissions

Mouvement
de personnel



édito

Ceci n'est pas vraiment un éditorial, mais plutôt un message amical aux lecteurs de la Lettre d'Info.

Le 14 mai dernier, j'ai démissionné de mon mandat de Président et Administrateur du CNV. Aussi brutal que puisse être ressenti mon départ, je n'ai pas démissionné sur un coup de tête mais après plusieurs mois de réflexion.

Sans m'étendre ici sur le rythme de vie qui était le mien et qui devenait de plus en plus difficile à assumer, je dirai simplement que j'ai fait le choix, en accord avec mes proches, de redonner la priorité à mon activité professionnelle, après avoir consacré beaucoup de mon temps et de mon énergie à l'intérêt général.

En effet, depuis le Fonds de Soutien dont je fus en 1985 membre fondateur et administrateur, jusqu'au CNV à la naissance duquel j'ai largement pris part, sans parler de mon implication dans sa mise en place, j'ai participé à plus de 120 Conseils d'administration et autant de Bureaux ou Comités des Programmes.

Je crois que nous pouvons collectivement être fiers de ce que nous avons construit. Aujourd'hui, le CNV est une institution nationale légitime, incontestée, reconnue aussi bien par les professionnels du spectacle, pour lesquels il a été créé, que par ses nombreux partenaires, sociétés civiles, producteurs de phonogrammes, collectivités locales, médias et bien sûr par sa tutelle, le Ministère de la Culture. En 2008, le CNV a aidé plus de 1 000 projets.

Le chemin parcouru en moins de sept ans est immense. Pour autant, celui qui reste à parcourir ne l'est pas moins, et peut-être sera-t-il plus ardu. Au-delà des mutations économiques et technologiques à l'œuvre, au-delà de la crise économique qui n'épargne pas le spectacle vivant, le collègue professionnel, autour du futur président, devra avant tout s'accorder sur les objectifs de l'établissement dans le cadre du décret, réaliser la meilleure synthèse des logiques institutionnelles et professionnelles, et trouver d'autres financements pour conforter ses missions.

Je passe le relais, après sept ans de présidence. Bien entendu, affilié de la première heure, je continue de l'être. Et c'est avec curiosité et beaucoup d'intérêt que je découvrirai le contenu de la prochaine Lettre d'Info.

Mon dernier mot ici sera pour remercier très sincèrement tous ceux qui, sans ménager leur temps ni leur engagement, m'ont accompagné dans cette belle aventure.

Daniel COLLING

AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES SALLES DE SPECTACLES (COMMISSION 6 DU CNV)

L'objectif principal de la commission 6 « aide à l'aménagement et à l'équipement des salles de spectacles » est de participer au développement et à l'amélioration des salles accueillant principalement des spectacles de variétés (au sens de la taxe). Sollicitée de plus en plus souvent ces trois dernières années, cette commission présidée par Arnaud Delbarre, directeur de l'Olympia (Paris), bénéficie des compétences d'un expert : Christian Coqblin, conseiller technique au CNV. Il répond ici à nos questions.

1 - L'EXPERTISE DES LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES (ET DE VARIÉTÉS) EST UNE ACTIVITÉ QUE VOUS PRATIQUEZ DEPUIS... ?

... 20 ans. D'abord à la Mission d'aide aux petites salles mise en place par le Ministère de la Culture et de la Communication, puis au CNV. J'avais été auparavant musicien, puis régisseur (son, lumière puis général) et aussi directeur technique. J'ai réalisé mes premières missions pour le Fonds de Soutien en 1991, sur des demandes d'aide à l'aménagement et à l'équipement de salles de moyenne capacité (700 à 3000 places).

La prise en compte de la spécificité des musiques actuelles est relativement récente, a contrario de la musique classique où l'acoustique, par exemple, a toujours été une des préoccupations premières dans la conception et l'aménagement d'un lieu dédié...

En 1988, le ministère Lang met en place un programme d'aide à l'aménagement et à l'équipement des petites salles diffusant des musiques « d'aujourd'hui ». Au programme initial d'aide aux petites salles (moins de 700 places) s'est ajouté un programme d'aide aux salles moyennes (700 à 3000 places, programme cogéré par l'agence et le Fonds de Soutien aux Variétés), aux locaux de répétition et aux Café-Musiques.

2 - LA NATURE DES PROJETS AIDÉS PAR LA COMMISSION 6 IMPLIQUE UNE COMPRÉHENSION GLOBALE ET APPROFONDIE DE CHAQUE PROJET. EST-CE QUE LA SEULE LECTURE DU DOSSIER VOUS SUFFIT ? QUELS MOYENS PRIVILÉGIEZ-VOUS POUR AMÉLIORER VOTRE CONNAISSANCE DU DOSSIER ?

Comme il est précisé sur le site du CNV, les demandeurs doivent me contacter avant de déposer leur dossier. Lors de cet échange sont abordés des points tels que la situation du demandeur, les activités de la salle (nature des spectacles diffusés, type de contractualisation avec les artistes, résidence, répétition, enregistrement, etc.), l'objet

de la demande, ce qui permet d'apprécier la recevabilité du dossier, et, s'il est recevable, de poser les bases des modalités d'instruction.

Au-delà de l'aspect administratif, l'instruction consiste à évaluer l'adaptation des solutions proposées au(x) problème(s) constatés, en tenant compte de l'état initial et du projet.

L'aide attribuée à la création d'une salle de spectacles mobilise des montants importants pour le CNV, de l'ordre de 80 à 100 000 €. Cette somme peut apparaître relativement faible au regard du coût total d'un équipement de musiques actuelles - de l'ordre de 10 M€ - mais s'avère cependant très utile pour l'acquisition d'équipements indispensables au bon fonctionnement du lieu.

La durée d'instruction peut aller d'une journée à 5 ans, voire plus ! La commission n'hésite pas à reporter des dossiers lorsqu'elle juge manquer d'information. Notre aide concerne exclusivement l'activité de diffusion.

3 - QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES DEMANDES FAITES À LA COMMISSION 6, EXISTE-T-IL UNE ÉVOLUTION DANS LES SOLLICITATIONS FAITES AU CNV CES DERNIÈRES ANNÉES ?

Aujourd'hui nous recevons majoritairement des demandes de renouvellement ou de complément d'équipements scénotechniques.

Le nombre de dossiers instruits en commission 6 est passé de 44 en 2006 (39 dossiers acceptés) à 66 en 2008 (56 dossiers acceptés) et le montant moyen des aides qui était de 25 385 € en 2006, est descendu à 18 357 € en 2008 avec une enveloppe disponible légèrement supérieure au Million d'euro.

Au début des années 90, les salles se voyaient souvent confrontées à des problèmes de voisinage, et les exploitants étaient à court de solution pour les résoudre. Une mission d'étude montée avec le service de recherche du ministère



de l'environnement (SRETIE) nous a permis d'améliorer notre connaissance en la matière et de mieux accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches (procédure de mise en œuvre d'une étude acoustique, contact avec des bureaux d'études...)

La prise en compte des artistes en tournée s'est faite peu à peu (loges fonctionnelles, espaces d'arrière-scène plus spacieux, quai de déchargement, lingerie...), ainsi que celle des attentes du public en termes de confort (bar, vestiaire, sanitaires, correction acoustique).

Pour les salles créées dans les années 90, le renouvellement des équipements est devenu une nécessité. Les années 2000 ont donc vu arriver un nombre grandissant de demandes portant sur le renouvellement partiel ou total du parc de matériel : après une dizaine d'années de bons et loyaux services, le matériel est soit « rincé » - trop âgé - soit obsolète, ou les deux. Pour le son par exemple, les avancées technologiques (consoles numériques, traitement du signal, évolution des systèmes de diffusion, contrôle numérique de l'ensemble de la chaîne...) rendent l'acquisition de matériels de nouvelle génération quasiment incontournable.

Chaque projet est unique, mais s'inscrit dans différentes typologies. Lorsque je ne connais pas la salle, je n'hésite pas à me déplacer, même juste pour un diagnostic ou un conseil préalable.

4 - SI JE VOUS DONNE UN EXEMPLE CONCRET : JE VEUX CHANGER LE SYSTÈME SON DE MA SALLE. QUELS SERAIENT VOS CONSEILS POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE ?

« Faites-moi parvenir la fiche technique actuelle de la salle, mentionnant l'état constaté du matériel, votre programmation, indiquez-moi les problèmes liés à l'utilisation du matériel existant et les solutions envisagées (typologie, qualité, dimensionnement du matériel) et faites-moi parvenir les devis correspondants ». La discussion peut être très technique sur les choix d'acquisition, le type de matériel, ses performances en rapport avec le volume du lieu et sa programmation.

La question la plus fréquente en ce moment est « dois-je acheter une console numérique ou analogique ? » Ce choix

revient à l'utilisateur, mais je peux donner des repères techniques sur les différents matériels disponibles sur le marché, orienter le demandeur vers d'autres responsables de salle qui se sont équipés en numérique...

5 - POUR UN LIEU EN CONSTRUCTION, LE FAIT QUE LE FINANCEMENT S'APPLIQUE AUX ÉQUIPEMENTS SCÉNIQUES ET TECHNIQUES ABOUTIT PARFOIS À DES DEMANDES TARDIVES ALORS QUE LE REGARD CRITIQUE DU CNV NÉCESSITE DE DISPOSER DES ÉLÉMENTS TRÈS EN AMONT, COMMENT GÉREZ-VOUS CETTE CONTRADICTION ?

A cette question, je répondrai « très mal ! ». Nous souhaitons être consultés très en amont des projets. C'est important de pouvoir donner un avis tout au long de la gestation de la salle.

Un exemple : pour un projet dont les travaux viennent de commencer, l'accès à la salle de spectacle se fait à proximité de la scène. Ce choix nuit au confort du public et aboutit à des difficultés d'exploitation. Il est dommage que nous n'ayons pas pu alerter le maître d'ouvrage sur ce point qui pouvait passer pour un détail.

Notre regard se fait toujours en fonction de l'activité envisagée. Si les maîtres d'ouvrage choisissent de valider un projet sur lequel nous avons émis des réserves, voire des alertes, la commission peut décider de ne pas le financer.

Mais indépendamment du financement du CNV, c'est l'inadaptation de l'équipement au projet qui posera problème. Pour les salles en construction, nous devrions être contactés au stade de l'étude de programmation architecturale (transcription du contenu de l'activité en projet de contenant.), avant la validation de celle-ci.

L'approche développée peu à peu par le CNV est la suivante : « vous avez un projet, on vous accompagne, on vous conseille et éventuellement le CNV vous finance ». C'est-à-dire inverser l'ordre de nos fonctions en mettant l'accent sur le conseil. Nous sommes encore trop souvent perçus comme un simple « guichet », alors que nous sommes un établissement public de référence et un organisme-ressource.

MÉCÉNAT PRIVÉ : QUELLES DÉMARCHES PRÉALABLES POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF DU SPECTACLE VIVANT – L'EXEMPLE DE LA FSJ

Comme l'indique Patrick Bacot dans le portrait que la lettre d'info du CNV lui consacre en page 7, la Fédération des Scènes de Jazz (FSJ) a mené tout un travail pédagogique pour amener ses membres à mieux maîtriser leur démarche de mécénat. La FSJ a accepté que le CNV s'appuie sur son travail pour informer ses affiliés.

Le préalable à toute démarche vers le mécénat est avant tout d'avoir reçu des services fiscaux dont vous dépendez l'autorisation d'émettre des reçus fiscaux (cerfa 11580*02). Cette procédure se nomme « rescrit fiscal ». Un rescrit fiscal est la reconnaissance d'intérêt général qui vous permet de recevoir des dons et qui permet à l'entreprise donatrice de bénéficier des déductions fiscales. Le dossier de demande est à adresser à la direction des services fiscaux du département où se trouve le siège social de votre organisme. Pour « sacrifier » à la procédure du rescrit vous devez envoyer une lettre très brève expliquant que votre structure souhaite bénéficier des dispositions de la loi sur le mécénat et demande à ce que les dons qui pourraient lui être alloués ouvrent droit à réduction d'impôts.

Les services fiscaux disposent de 6 mois pour donner leur accord. Ce délai est compté à partir du moment où le dossier est complet. C'est pourquoi il est important de prendre rendez-vous avec les services fiscaux afin de s'assurer qu'il ne manque aucune pièce au dossier. En cas de refus, il convient d'envoyer un second courrier plus argumenté en rappelant les textes : la loi de finances rectificative de 2003 qui permet aux entreprises de faire des dons aux associations et de bénéficier de réductions d'impôts, l'article 238 bis alinéa e du code des impôts, l'article 76 de la loi de finances de 2004 qui précise qu'une des activités principales reste la présentation au public de spectacles vivants.

En effet les services départementaux ne sont pas toujours au fait de cette législation spécifique et ils peuvent débouter la première démarche.

Pour conclure, il faut s'appuyer spécialement sur le bulletin officiel des impôts, numéro 112 du 13 juillet 2004 (instruction 4 C-5-04). La section 2 de cette instruction présente la situation nouvelle du champ d'application de la mesure en faveur du mécénat. Bref il s'agit dans le deuxième envoi de démontrer que vous avez une connaissance précise des textes. Vous pouvez également contacter le CNV, Pierrette Cazorla : pierrette.cazorla@cnv.fr ou directement la mission mécénat du ministère de la culture qui peuvent vous aider dans vos démarches auprès de l'administration.

Les textes juridiques et le formulaire de demande de rescrit sont téléchargeables par le lien suivant : www.mecenat.culture.gouv.fr (onglet législation, textes juridiques, rubrique formulaires).

L'ACTIVITÉ RESSOURCE AU CNV, L'EXEMPLE RÉSEAU DOCS WWW.RESEAU DOCS.ORG

Le CNV s'est doté en mai 2006 d'un centre de ressources chargé de collecter et d'étudier des informations sur l'environnement artistique, économique, social, technique et patrimonial du spectacle vivant, concerné par la taxe sur les spectacles de variétés. Le CNV gère pour ce faire un centre d'études et de documentation. Il n'existe pas à ce jour au sein du CNV de centre documentaire ouvert au public et une telle ouverture n'est pas planifiée pour les prochaines années. Pour autant, la participation du CNV, par l'intermédiaire de son service ressource, à la construction, l'alimentation et la promotion de l'outil RéseauDocs, est apparue comme étant une excellente solution pour le développement de sa mission documentaire.

Le CNV, la Cartonnerie (salle de musiques actuelles à Reims), l'Irma (centre d'information et ressources pour les musiques actuelles) et le Réseau Ressource ont en commun, entre autres, une activité ressource. Ils sont partis du constat que les données relatives aux musiques actuelles et variétés, notamment celles ayant trait à leur évaluation, leur impact, leur appréhension micro et macro économique, existent mais restent, en l'absence d'un recensement systématique, largement inaccessibles. Ils ont uni leurs forces pour travailler à la réalisation du premier portail de référencement documentaire dans la gestion de projets culturels, plus particulièrement dans les musiques actuelles : RéseauDocs.

RÉSEAU DOCS QU'EST CE QUE C'EST ?

Premier outil gratuit de recherche et de gestion documentaire partagé, au service des acteurs et des chargés d'information, RéseauDocs repose sur une logique simple de partage de savoir-faire, de compétences, de respect des méthodes et des règles d'utilisation. A ce stade de

développement, l'outil recense essentiellement la documentation dans le champ des musiques actuelles, mais il est conçu pour accueillir tous les documents liés à la gestion de projets culturels, quels que soient les esthétiques, les disciplines artistiques ou culturelles et les territoires concernés (de l'échelon local à international). RéseauDocs compte aujourd'hui plus de 1 500 références disponibles dans les centres documentaires participants. Il devrait amplement s'étoffer au cours des prochains mois avec l'arrivée d'une quinzaine de nouveaux centres participants.

**SIMPLE D'UTILISATION,
WWW.RESEAUDOCS.ORG C'EST :**

- Un catalogue en ligne des documents (physiques et numériques) concernant la gestion de projets culturels et artistiques, disponibles dans les centres documentaires participants.
- Une bibliothèque des données juridiques, techniques, statistiques, fiscales, réglementaires... concernant les cultures et les musiques actuelles.
- Un portail web de recherche permettant de lister les documents existants par secteur d'activité, par thème et par territoire, d'orienter les utilisateurs vers leurs auteurs, éditeurs et les centres de ressource.

RESEAUDOC S'ADRESSE :

- Aux chargés d'information et de ressource : ils peuvent gérer leur fonds documentaire, mais aussi les emprunts, et valoriser facilement et sans connaissance informatique particulière la documentation accumulée.
- Aux professionnels, étudiants, stagiaires, chercheurs dans le champ des musiques actuelles : ils peuvent effectuer leurs recherches à partir de mots-clés, de mots du titre, de noms d'auteur, de secteurs d'activité, par localisations et portées géographiques pour rechercher un ou plusieurs documents.

Accédez au catalogue en ligne sur : www.reseaudocs.org
Plus d'informations sur l'outil Réseau Docs : contact@reseaudocs.org

LES RÉSIDENCES DE MUSIQUES ACTUELLES TABLE RONDE DU CNV AU MaMA (BOURGES) LE 22 AVRIL 2009

Le CNV a organisé une table ronde, dans le cadre du MaMA, pour faire entendre les points de vue des acteurs des résidences de musiques actuelles que sont les artistes, les lieux de spectacles, les producteurs et les collectivités locales. En voici un premier aperçu.

En introduction, **Catherine Giffard**, Directrice du CNV, rappelle que le dispositif d'aide aux résidences a été transféré en 2007 au CNV par le Ministère de la Culture et de la Communication avec une enveloppe de l'ordre de 500 000 euros. Depuis sa création, près de 200 artistes ont bénéficié de ce programme avec, en moyenne, une aide d'un peu moins de 20 000 euros par projet. Le CNV, en charge de ce dispositif depuis deux ans maintenant, a soutenu une soixantaine de projets, la commission se réunissant 2 à 3 fois par an.

« Il nous a semblé, en entamant la troisième année de ce programme, qu'il était temps de faire un premier bilan d'étape, dans le but d'encourager ceux qui pour l'instant n'y ont pas fait appel, mais aussi, de mieux adapter le dispositif à un contexte que nous savons en perpétuelle évolution ».

André Cayot, Conseiller pour les musiques actuelles au Ministère de la culture (DMDTS) : « A la création du dispositif en 1998, il s'agissait d'organiser la permanence artistique dans les lieux de diffusion généraliste, un peu à l'image de ce qu'il se fait dans la danse ou le théâtre. Entre la logique de création et d'action culturelle, et entre le lieu d'accueil, les premières années d'expérimentation ont vu le dispositif évoluer assez rapidement vers l'ensemble du champ concerné par les musiques actuelles, qu'il s'agisse des lieux ou des esthétiques concernées, jusqu'au transfert de la commission au CNV. L'histoire de cette commission explique qu'elle soit spécifique par rapport aux autres commissions du CNV, dans sa composition mais aussi dans la manière de juger les dossiers : en effet, c'est la seule commission qui prend en compte la qualité artistique des projets.

Bertrand Dicale a présidé la commission 8 de 2002 à 2009 : « je précise que je suis journaliste, que le premier président de cette commission était Didier Varrod, lui aussi journaliste, et qu'aujourd'hui, la commission est présidée par Isabelle Dordhain, journaliste à France Inter ». Comment sont prises les décisions de la commission, et pourquoi un certain nombre de dossiers sont refusés ? Chaque projet repose sur deux trépieds successifs : Le premier, c'est la nécessité d'associer trois acteurs au projet, un artiste, une salle, un producteur, même si parfois le producteur de spectacle est

le lieu lui-même, d'autres fois, c'est l'artiste ou une structure créée par l'artiste qui est le producteur. Pour obtenir une aide de la commission 8, il faut un vrai projet commun entre l'artiste, son producteur et le lieu.

Le deuxième trépied concerne l'artistique, c'est la notion de création qui doit être suivie d'une diffusion, sans oublier les aspects d'action et de médiation culturelle, dont la faiblesse est souvent à l'origine du refus du soutien. Ce dispositif est destiné à aider des projets qui vont au-delà du seul projet artistique, il ne s'agit pas uniquement de monter un spectacle ou de transformer un excellent disque en excellent concert, c'est aussi mettre en place une ou des actions sur le territoire, en direction des publics.

Ces actions peuvent prendre plusieurs formes : le travail avec les scolaires, avec les écoles de musique, en prison, ou encore un groupe qui s'implique dans un travail avec des handicapés. Il y a une volonté d'avoir une réflexion sur le territoire, sur les publics et aussi, très souvent, une réflexion sur la pratique artistique elle-même.

La qualité administrative, artistique et de l'action culturelle, interviennent à parts égales dans la décision de la commission. Avec le temps, la commission s'est constituée un corps de doctrine cohérent, rationnel à partir duquel il est facile d'expliquer les décisions prises. Les membres de la commission sont d'origines, d'horizons, d'esthétiques, et de générations très différents, ce qui permet d'avoir une vision extrêmement large des dossiers. Il y a toute une part d'exigence qui dépasse de très loin le pronostic qui est de dire : « on a un super groupe, un lieu valeureux et un producteur qui s'implique », cela ne suffit pas toujours ! »

RÉSIDENCE ?

Juliette, chanteuse du groupe Diving with Andy a bénéficié du soutien de la commission en 2008 : « Avec le concours du FAIR que nous avons remporté en 2006, le Chabada à Angers nous a proposé une résidence. Nous avons donc commencé à travailler autour des trois volets rappelés par Bertrand Dicale : le premier volet avait pour objectif d'adapter notre nouvel album à la scène, ce que nous avons fait avec des intervenants extérieurs, notamment pour créer les arrangements et la lumière. Cette résidence scénique était, bien sûr, accompagnée d'une action culturelle (deuxième volet) vers les scolaires (maternelles, collèges, classes spécialisées musiques) et les conservatoires et également vers les musiciens locaux. Le Chabada s'est fait le relais de notre travail auprès d'autres salles de spectacles et de la presse locale. Ce troisième volet, l'axe diffusion, a renforcé la médiatisation du groupe et nous a mis en confiance.

Nous avons particulièrement apprécié d'être accueillis dans un lieu parfaitement adapté et d'être rémunérés pendant ce temps. Nous avons pu, ainsi, nous concentrer exclusivement sur le travail de création, libérés de toutes contraintes et nouer des relations avec l'équipe du Chabada et aussi la ville. Samedi dernier, nous avons fait un concert au Chabada, la différence avec ce que nous étions capables de faire auparavant est remarquable, donc merci ».

DES LIEUX ET DES PRODUCTEURS

« Le développement des résidences a fortement modifié notre relation avec les producteurs et tourneurs », précise **Arnaud Monnier**, co-directeur de l'EMB à Sannois (95). « En effet, cet outil qu'est la scène, dont les producteurs ont besoin pour leurs artistes, nous place vis-à-vis d'eux comme des partenaires à part entière dans le montage du spectacle. A titre d'exemple, lorsqu'on accueille Ayo en concert c'est avant tout parce qu'elle a besoin de

répéter avant un concert à l'Olympia. Mais la mise à disposition de la salle lui a permis de répéter et de tester, en public, son premier concert. Et pour nous, c'est l'occasion de proposer en diffusion une artiste de cette envergure. L'EMB, petite salle de concert du Val d'Oise, créée en 1992, programme une cinquantaine de concerts par saison. Le dispositif d'accompagnement et de développement d'artistes représente 150 jours d'occupation de la scène en une saison.

Aujourd'hui, ce dispositif a une réelle incidence économique sur notre fonctionnement. Cette activité de répétition en scène et de résidence fait vraiment partie intégrante du projet et de son économie globale. Cet aspect de notre activité est difficile à faire comprendre car peu visible, notamment pour les politiques locaux qui voient beaucoup plus les aspects de diffusion, mais pas ce qui se fait tous les jours en travail sur scène ».

Pour **Jean-Pierre Vivante**, directeur du Triton aux Lilas (93) et représentant du SMA, la notion d'accompagnement à long terme est très importante, « nous ne faisons pas de résidence avec un artiste dont nous ne connaissons pas le travail. Il doit s'effectuer une transformation, le musicien doit franchir une étape dans sa vie professionnelle. Je citerais en exemple la résidence d'Andy Emler, l'an dernier, qui fut une vraie réussite : l'artiste a créé un nouveau répertoire, les musiciens ont beaucoup répété et joué, ils ont obtenu des prix prestigieux et signé avec un nouveau label... »

Geneviève Girard, co-directrice d'Azimuth productions et représentante du Prodis, met en avant le lien avec les lieux et le nécessaire développement des artistes : « Le catalogue Azimuth compte une vingtaine d'artistes, dont environ 40 % en développement. Nous signons 3 à 4 nouveaux artistes chaque année, un rythme qui devient de plus en plus difficile à tenir. Quand on signe un nouvel artiste, on se pose toujours la question des étapes de son développement. D'abord le travail de création puis la production du spectacle dans un lieu, le plus souvent à Paris, ensuite, le montage de tournées. D'ailleurs la création scénique du spectacle ne concerne pas que les artistes en développement, cette question, pour nous producteurs, se pose chaque fois qu'un artiste monte un nouveau spectacle. Pour l'artiste, travailler dans un lieu en fonctionnement est primordial, cela lui permet de s'immerger avec l'équipe qui va l'accompagner en tournée (musiciens, techniciens, ...), de faire un travail sur le son, les lumières, voire même de faire venir un œil extérieur, metteur en scène ou pas ».

L'ACTION CULTURELLE

Françoise Dastrevigne dirige le Chantier à Correns (83), centre de création de musique traditionnelle et du monde : « Le Chantier est un lieu de création dont la résidence d'artiste est au cœur du projet. L'activité principale est la création dans les musiques traditionnelles. Comment se passe une résidence ? On étudie avec l'artiste et son équipe la faisabilité du projet : est-il pertinent, ses besoins correspondent-ils bien à ce que nous pouvons offrir ? Notre relation avec le public est particulière du fait de notre situation en zone rurale. Il existe très peu de structures culturelles situées dans le Haut-Var ; nos actions culturelles sont axées principalement en direction du milieu scolaire et sur le long terme. Nous travaillons avec des classes partenaires ; chaque fois qu'il y a des artistes en résidence, il y a une présentation du projet aux enfants et aux enseignants et une présentation au public en fin de résidence.

Nous avons toujours cette démarche un peu pédagogique vis-à-vis de notre public pour montrer le travail en cours mais également dans le but d'éclairer le travail de création.

« Les résidences, ce sont des temps de respiration où l'on peut s'interroger sur notre désir, ce que l'on appelle un temps de travail invisible auquel la résidence garantit une rémunération », poursuit **Frédéric Vilcoq**, conseiller régional d'Aquitaine, membre de l'ARF. Première difficulté : comment élaborer ces dispositifs de médiation sans qu'ils soient vécus comme une corvée, ou une contrainte ?

Ces actions doivent être préparées longtemps en amont, c'est la partie pour nous, collectivités locales, la plus difficile à élaborer : le financement public exige une véritable action de médiation culturelle. Nous savons que le passage d'un artiste laisse toujours des traces sur le territoire, c'est sur cet aspect qu'il faut travailler avec la population. »

« A mon sens, une résidence musique actuelle c'est un rapport au public d'une ville. C'est un geste politique, à savoir que cela concerne le rôle de l'artiste dans la cité », répond **Jean-Rémi Guédon**, musicien, compositeur de l'ensemble Archimusic et représentant du SNAM, « J'ai eu l'occasion d'effectuer une résidence et ce qui m'a vraiment intéressé c'est la position artistique où j'étais plongé, finalement en lien avec des êtres humains au-delà de toute fonction.

A ce moment-là on touche vraiment à ce qui est essentiel à notre métier d'artiste, à savoir d'être complètement « trans-classes sociales » et à mon sens c'est une question fondamentale.

Une résidence induit la notion de durée et de pluralité de pratiques, c'est un déshabillage social, on retire sa veste et on se parle. Pour moi le public c'est aussi toutes ces rencontres ».

Abréviations utilisées :

Prodiff : Syndicat National des Producteurs Diffuseurs et Salles de Spectacles

SMA : Syndicat National des petites et moyennes structures non lucratives des Musiques Actuelles

ARF : Association des Régions de France

SNAM : Union Nationale des Syndicats d'Artistes Musiciens



PATRICK BACOT

Patrick Bacot est tout d'abord un musicien de formation classique. Solidement ancré en Bourgogne, il s'intéresse au développement musical sur son territoire au sein d'une association départementale

pour la musique puis dans une structure de production plutôt tournée vers le répertoire dit « savant » en Bourgogne.

Président fondateur d'un certain nombre d'équipements dévolus aux musiques dites « actuelles », il développe sa connaissance et son intérêt pour ce milieu par la création d'un « jazz-club » à Auxerre, d'un festival des musiques du monde « Les Nuits Métisses », et la remise en route après 20 ans de silence du cabaret-chanson « L'Escale » à Migennes (où Trenet, Brel, Aznavour chantèrent en leur temps). Ses activités sont aujourd'hui regroupées au sein de la nouvelle « Cité des Musiques » à Auxerre, site sur lequel une salle de musiques actuelles ouvrira ses portes en septembre 2009.

Il préside la Fédération des Scènes de Jazz, fédération nationale construite selon lui « sur le constat qu'un grand nombre d'artistes de jazz de talent peinent aujourd'hui à trouver des lieux où exposer leur travail, dans des conditions dignes. Fédérer, c'est poser des règles déontologiques fortes, notamment en matière de condition d'accueil des artistes ». La fédération est composée de militants, cultivant la solidarité, s'investissant dans les problématiques du secteur tout en échangeant beaucoup sur des projets artistiques à partager. Aujourd'hui composée d'une trentaine de scènes, elle milite notamment pour que des villes de plus de 150 000 habitants puissent être équipées d'une salle - fut-elle généraliste - qui proposerait une programmation régulière de jazz.

Pour lui, « l'heure est aux coopérations renforcées. Les chantiers à mener le nécessitent dans un contexte où chacun semble chercher ses marques et doit faire face à de nouvelles données économiques ». Du côté du jazz, la fédération a désormais des relations assez suivies avec les acteurs de la « Plate-Forme Jazz », espace informel de rencontre réunissant aujourd'hui des festivals (Afijma), des labels indépendants (Allumés du jazz), des grandes formations (Grand Format), des écoles (Fnejima), et des musiciens au travers de l'Union des Musiciens de Jazz. Mais pour lui « le rapprochement ne se décrète pas ». « Il se

construit d'abord sur des valeurs ». C'est ainsi que sur une belle dynamique avec la Fédurok est née l'idée de la création du SMA (syndicat professionnel), d'outils d'observation, d'un site internet, de programmes d'accompagnement des adhérents des fédérations. « Il s'agit », résume-t-il, « parmi d'autres et malgré les différences, de tracer des perspectives et de défendre l'intérêt de la filière ».

Pour Patrick Bacot « le jazz a parfois eu du mal à trouver sa place au sein de certaines logiques entrepreneuriales. Certains maillons manquent cruellement. Il y a par exemple très peu de producteurs de jazz. D'une part, parce que ceux qui s'y sont essayés ont souvent essuyé des difficultés économiques, mais également à l'inverse parce que, par nature, l'organisateur de concert de jazz embauche souvent directement les musiciens, privilégiant le contrat d'engagement à celui de cession. Il est donc important que l'intérêt général dicte de comprendre et d'accepter les particularismes. Des efforts ont certes été faits, mais il y a encore des oppositions entre le « privé lucratif » et le « culturel non lucratif ». Peut-on développer une logique d'entreprise tout en revendiquant une « action culturelle ? ». Telles sont les questions qui l'animent. De ce point de vue, il souhaite que le CNV reste un espace où l'on puisse continuer à se parler sans présager des résultats ou poser des « a priori ».

Dernièrement, toujours dans une démarche prospective, la fédération a obtenu des résultats concernant le mécénat et les déductions fiscales. On le sait, l'État encourage le développement du mécénat et les mécanismes de déduction fiscale dans la culture. Cette relative « petite » fédération a empoigné le problème à bras le corps. Pour pouvoir se développer, faire un travail d'explication et de persuasion auprès de ses membres, la fédération est en train de finaliser un accord de conventionnement triennal avec un établissement bancaire. Comme quoi le mécénat peut prendre des formes multiples. A suivre....



MISE À JOUR DES DONNÉES ADMINISTRATIVES

liées à l'affiliation au CNV en vue de la réalisation d'un tableau de bord économique et social annuel

La campagne de mise à jour des données administratives liées à l'affiliation a été lancée le 15 juin dernier et **s'achèvera au 30 Juillet prochain**. Les affiliés ont à ce jour déjà reçu par courrier le nouveau formulaire, ils ont pu prendre connaissance des modifications apportées et des nouvelles modalités mises en place. **Le caractère obligatoire des informations et pièces justificatives à fournir conditionne le maintien de l'affiliation de la structure au CNV.** À défaut, elle verra son affiliation suspendue jusqu'à la fourniture des pièces et informations demandées.

Il s'agit d'une modification importante de la procédure annuelle de renouvellement des affiliations.

Cette lettre info est pour nous l'occasion de rappeler les motivations et objectifs qui ont amené ces changements. La mobilisation de tous les affiliés du CNV autour d'un objectif commun de construction du tableau de bord annuel qui manque encore au secteur des variétés permettra :

- Une amélioration chaque année de la connaissance et de la reconnaissance du secteur du spectacle de variétés et de ses entreprises dans toute leur diversité ;
- Une meilleure compréhension et anticipation de leurs évolutions et en les dotant progressivement d'outils de suivi et de gestion de leur activité.

Service Affiliation

Brigitte BERNABE

Tél. : 01 56 69 12 71 • Mail : maj2009@cnv.fr

<http://www.cnv.fr/nav:affiliation>



LES PROCHAINES COMMISSIONS DU CNV

reprendront à la rentrée, retrouvez ci-après les dates limites de dépôt des dossiers :

Commissions Production (N°4/5) :

Vendredi 28 août pour le 22 septembre

Mercredi 23 septembre pour le 20 octobre.

Commission Comptes entrepreneurs (N°1) :

Judi 1er octobre pour le 15 octobre

Commission Festivals (N°2) :

Mercredi 9 septembre pour le 7 octobre

Commission Aménagement et équipement des salles de spectacle (N°6) :

Mercredi 16 septembre pour le 14 Octobre

Commission Activité des salles de spectacles (7) :

Judi 10 septembre pour le 8 octobre

Les propositions des commissions seront validées
par le Conseil d'administration du 22 octobre

MOUVEMENTS DE PERSONNEL AU CNV

Stephane BERTOZZI a rejoint le CNV en qualité d'administrateur système et réseaux.
Pour prendre contact avec lui : stephane.bertozzi@cnv.fr

Sarah HABOUBY assure l'interim d'Estelle Sommier, à la gestion des engagements.
Pour prendre contact avec elle : sarah.habouby@cnv.fr

Marie-Christine BERNARD a repris ses fonctions à l'accueil du CNV.
Pour prendre contact avec elle : marie-christine.bernard@cnv.fr

Directrice de la publication : Catherine Giffard

Rédaction : L'équipe du CNV

Coordination : Corinne Bret

Conception graphique et réalisation : Agence Massai

Crédits photos : Tous droits - A. Détienne - DR - Shutterstock.

CNV, Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz

9 boulevard des Batignolles - 75008 Paris

Tél. : 01 56 69 11 30 - Fax : 01 53 75 42 61

info@cnv.fr - www.cnv.fr - ISSN 1761-5143 - Etablissement Public Industriel et Commercial sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication.